

**PROCES-VERBAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-trois avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBERG Georges, Maire.

PRESENTS : MM : KAARSBERG Georges, BOUVIER Hélène, DETROYE Jean-Claude, BIZOT Jean-Yves, KAARSBERG Thierry, FOURCADE Jacques, MENESTREL Stéphane, PIERDON Michel, SAUVAGEOT Flavien, SAUVAGEOT Yves.

ABSENTS : DEFRAIN Josiane (a donné procuration à M. FOURCADE Jacques)
Mme BOUVIER Hélène a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 18/04/2014

Date d'affichage : 25/04/2014

La séance est levée à 23h45

Objet : Vote du budget primitif 2014 : Commune

Après présentation du budget primitif principal 2014 et, en considérant des différents éléments le constituant " dépenses / recettes " de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adoption de celui-ci, comme suit.

➤ Section Exploitation (dépenses)	: 172 898 €
➤ Section Exploitation (recettes)	: 172 898 €
➤ Section Investissement (dépenses)	: 237 051 €
➤ Section Investissement (recettes)	: 237 051 €

Le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2014 de la Commune à l'unanimité.

Objet : Vote du budget primitif 2014 : service eau

Après présentation du budget primitif du service eau 2014 et, en considérant des différents éléments le constituant " dépenses / recettes " de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adoption de celui-ci, comme suit.

➤ Section Exploitation (dépenses)	: 66 940 €
➤ Section Exploitation (recettes)	: 66 940 €
➤ Section Investissement (dépenses)	: 37 562 €
➤ Section Investissement (recettes)	: 37 562 €

Le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2014 de la Commune à l'unanimité.

Objet : Vote des taxes impôts directs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux des quatre taxes comme suite :

Taxes	Taux 2013	Taux votés 2014	Bases d'imposit° 2014	Produit correspondant
Habitation	13.78	13.78	140 700	19 388
Foncier (bâti)	10.29	10.29	92 600	9 529
Foncier (non bâti)	15.44	15.44	35 200	5 435
CFE	11.95	11.95	3 900	466
TOTAL				34 818

Le Conseil Municipal a adopté la délibération l'unanimité.

Objet : Subvention versées 2014

Le Conseil municipal, après délibération, décide de verser les subventions suivantes :

- AD 3P 50€
- ADMR Lamarche 100€
- Sapeur pompier 230€
- Isches Ainvelle Senaide
- organisateur du 14 juillet 230€
- Souvenir Français 60€
- provision 330€

Voté à l'unanimité

Objet : Indemnité du maire et des adjoints

Le Conseil municipal, après délibération, décide, à compter du 1er avril 2014 et pendant toute la durée de leurs mandats, d'allouer une indemnité de fonction comme suit : (population : 186 habitants, donc un maximum de 17% de l'IB 1015 pour le Maire et 6,6% pour les adjoints)

- Le Maire : 14.68%
 - Le 1er et 2ème adjoint : 5.87%
- Indemnités brut par mois

Cette délibération annule et remplace la délibération du 7 juin 2012.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal, au chapitre 65

Vote : cinq contres (MM. PIERDON Michel, FOURCADE Jacques, BOUVIER Hélène, MENESTREL Stéphane), six pour.

Objet : Délégation pour le placement de fond par la commune

Vu l'élection d'un nouveau conseil municipal en date du 30 avril 2014

Le Conseil municipal, après délibération, donne délégation à M. KAARSBERG Georges, maire, pour réaliser toutes les opérations en matière de placement, renouvellement ou reconduction de placement à court ou à long terme.

Voté à l'unanimité

Objet : Etat des restes irrécouvrables

Le Conseil municipal, après délibération, admet la mise en non-valeurs des sommes irrécouvrables, du service eaux de Senaide, pour 0.32€ (trente deux centimes), établi à l'art. 6541.

Voté à l'unanimité

Objet : Délégations du maire

Le Conseil municipal, après délibération, accorde à M. Le Maire, pour toute la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De mandater toutes les dépenses et toutes les recettes de fonctionnement et d'investissement lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière de la commune de Senaide,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charges,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- De signer tout document d'urbanisme concernant la commune,
- D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire d'un bien.

Voté à l'unanimité

Objet : Commission du CCID

Le Conseil municipal, après délibération, propose, pour l'établissement de la commission communale des impôts directs, les personnes suivantes :

Titulaires

- DETROYE Jean-Claude
- KAARSBERG Thierry
- SAUVAGEOT Yves
- SAUVAGEOT Flavien
- PIERDON Michel
- FOURCADE Jacques
- MENESTREL Stéphane
- BOUVIER Hélène
- DEFRAIN Josiane
- KAARSBERG Jean-Pierre
- GERARD Daniel
- BEAUREPERE Francis

suppléants

- SIMONIN Bernard
- PROTAIN Jean-Claude
- EMERY Christian
- DUFOURMANTEL Marie -Christine
- DETROYE Christophe
- ARNOULD Michel
- THOUVENOT Eric
- CORNITTE Thierry
- MICHAUX Thierry
- DEFRAIN Vincent
- MENU Damien
- DOUCHE André

Voté à l'unanimité

Objet : Devis abattage-façonnage

Le Conseil municipal, après délibération, accepte le devis, de l'entreprise Jean-Paul WAECHTER, pour les travaux d'abattage-façonnage 2014-2015, au prix de 8,45€/m3 HT.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme,

Le Maire,
 M. KAARSBERG Georges